Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201248-20260306-2026_03_02-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune de LESCOUËT-GOUAREC

2026 – 03 - 02

SEANCE DU 6 MARS 2026

Date de convocation : 27/02/2026
Nombre de Conseillers : 10 **Pour : 6**
Présents : 6 **Contre : 0**
Votants : 6 **Abstentions : 0**
L'an deux mil vingt-six,
le six février à 18h,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie-Claude LE TANNO-GUEGAN, Maire.

Etaient présents : Willy BIGOT, Geneviève PINTO,
Marie-José NOZAHIC Steven FLAMEN, Anne-Laure LE GUILLOU, Anthony KEREVEUR

Absent(e)s excusé(e): Victoire LANI, Michel EDY, Edward POUILLET
Secrétaire de séance : Willy BIGOT

Délibération 2026-03-02 -Compte financier unique 2025 – budget principal

Madame la Maire explique que le CFU (compte financier unique) constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion et que sa production deviendra obligatoire à partir des comptes 2026, soit au premier semestre 2027.

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Lescouët-Gouarec – Budget principal ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés dur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

BUDGET PRINCIPAL	Résultat de clôture 2024	Part affecté à l'investissement en 2025	Résultat de l'exercice 2025	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non-budgétaire	**Résultat de clôture 2025**
INVESTISSEMENT	82 649.28 €		7 886.77 €		**90 536.05 €**
FONCTIONNEMENT	68 041.92 €	38 041.92 €	5 583.40 €	- *1 083.07 €*	**34 500.33 €**
TOTAL	*150 691.20 €*	*38 041.92 €*	*13 470.17 €*	- *1 083.07€*	*125 036.38€*

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201248-20260306-2026_03_02-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Madame la Maire n'ayant pas pris part au vote,

Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune de Lescouët-Gouarec

La Présidente de Séance,

Geneviève PINTO

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans susdits

Extrait certifié conforme au registre
Certifié exécutoire compte tenu de l'envoi en Préfecture le 10/03/2026
De la publication le 10/03/2026

MAIRIE DE LESCOUËT-GOUAREC
Côtes d'Armor